



LES AMIS DU MUSÉE DU THÉÂTRE FORAIN

Musée du Théâtre Forain
6, rue du Paradis
45410 ARTENAY

E-mail : asso.amtf@gmail.com

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 1^{er} avril 2023
Musée du Théâtre Forain, Artenay

Présents

BARBIER Claude, BONNEAU Marie-Thérèse, BOULADOUX Marie-Christine, BOULADOUX Pascal, BRODIEZ Eric, BRODIEZ Evelyne, CALVO Marie-Thérèse, CHEVOLOT Manuela, COLLONGUES Odile, DESHAYES Agnès, DREUX Bruno, ÉCHARD Arlette, FLEURY Jeannine, GROFF Elisabeth, IMBERT Marie-José, JACQUET David, LANDRY Marie-Christine, MARQUET Stéphane, MASSÉ Lilian, MÉTAIS Christian, MÉTAIS Gaël, MÉTAIS Lydia, PLAZER Daniel, POUY Danièle, TETU Benoît.

Excusés (pouvoirs)

ALEXANDRE Pierre, AVERTON Gérard, AVERTON Nicole, BARBIER Maryse, BATAILLE Gilles, BATAILLE Muriel, BAUDRON Monique, BERTHELIER Liliane, BÉTHULEAU Daniel, BODET Françoise, BOUTEAU Arlette, BOUTEAU Patrick, BRODIEZ Aurélie, CAVALIER Jacqueline, CAVALIER Joël, CHAUVEAU André, CHAUVEAU Marie-Claude, CHAUVET Julien, CHEVOLOT Laurence, CHEVOLOT Pascal, CLÉMENT Annick, CLÉMENT Elisabeth, CITRON Jacques, DELVILLE Claire, DELVILLE Jean-Marc, DESHAYES Philippe, FILLON Michèle, GIVERNAUD Marie-Claude, GRENET Claudie, GUÉRIN Jean-Marc, GUYON Laurent, JACQUET Bleuette, JACQUET Colette, JACQUET Didier, JACQUET Stéphanie, JOURDAIN Evangéline, JOURDAIN Jean-Michel, LAUGIER Patrice, LEROY Marie-Danielle, MANNAS Cathie, MARTIN Marie-Claude, MARTIN Pierre-Marie, MASSÉ Chantal, MASSÉ Dominique, MAUNOIR François, MAUNOIR Jacqueline, MEIGNAT Aurélien, MEIGNAT Laetitia, PASQUET Bernadette, PASQUET Eric, PLAZER Maryse, RENAUDON Alexandrine, RENAUDON Bernard, SAINJON Nathalie, SAINJON Rémy, SASPORTÈS Patricia, TAMAZIT Lila, TETU Jacky, TETU Nicole, TOURNE Roseline, VERRET Christophe, VERRET Mara, VERRIER Jean-Marc, ZILLIOX Gérard.

Conformément à leurs statuts, les membres de l'association des Amis du Musée du Théâtre Forain se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le **samedi 1^{er} avril 2023** à 17 heures, dans la salle de spectacle du Musée du Théâtre Forain. Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés. L'assemblée générale est présidée par Pascal BOULADOUX, en qualité de vice-président. Lilian MASSÉ est nommé secrétaire de séance.

MOT D'ACCUEIL DU DIRECTEUR DU MUSÉE

Benoît TETU, directeur du musée, remercie les participants de leur présence et se réjouit de pouvoir les accueillir au musée, après deux années rendues difficiles par la crise sanitaire.

Il insiste sur l'importance de ce rendez-vous annuel qui, depuis la création des Amis du musée en 2010, permet de présenter les différents projets réalisés grâce au soutien de l'association.

Il revient brièvement sur le bilan de fréquentation de l'année 2022, au cours de laquelle le musée a accueilli **6 334 visiteurs**, soit deux fois plus qu'en 2021 (année durant laquelle le musée avait été fermé plus de 5 mois en raison de la crise sanitaire). Il précise que même si l'on ne revient pas aux chiffres de fréquentation d'avant Covid (9 337 visiteurs en 2019), le public est néanmoins de retour dans les sites touristiques, même si les pratiques culturelles semblent avoir été profondément bouleversées par la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne les ateliers pédagogiques et les spectacles (réservations à la dernière minute).

Après deux années difficiles, la fréquentation de la salle de spectacle est également en hausse. La saison culturelle 2021-2022, particulièrement riche en raison du report de nombreux spectacles, a permis d'accueillir au total plus de **1 500 spectateurs**. Le directeur salue le soutien de la municipalité d'Artenay, qui a tenu à reprogrammer en 2022 l'ensemble des spectacles annulés la saison précédente en raison de la crise sanitaire.

Il rappelle par ailleurs que les adhérents de l'association bénéficient désormais d'une **réduction de 5 €** sur l'ensemble des spectacles (contre 3 € auparavant) et précise que cela a permis d'enregistrer de nombreuses nouvelles adhésions.

Il remercie tous les bénévoles ayant participé à la vie du musée en 2022, et tout particulièrement Lydia et Christian MÉTAIS pour leur investissement personnel de chaque instant et leurs précieux conseils. Il salue également le travail remarquable de l'ensemble des couturières bénévoles de l'association, qui ont continué à œuvrer dans l'ombre, dans l'optique de l'ouverture prochaine de l'exposition temporaire « *Opérette* ».

Il termine son intervention en insistant sur la chance qu'ont le musée et la commune d'Artenay de disposer d'une association aussi dynamique et toujours prête à les soutenir dans leurs différents projets.

MOT D'ACCUEIL DU VICE-PRÉSIDENT / PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur du musée passe ensuite la parole à Pascal BOULADOUX, vice-président des Amis du musée, qui remercie également les personnes présentes, la municipalité d'Artenay (représentée par MM. David JACQUET, conseiller régional - maire et Bruno DREUX, adjoint au maire chargé de la culture), ainsi que l'équipe du musée. Elle rappelle ensuite l'ordre du jour.

Il rappelle que l'association comptait **132 adhérents** à jour de cotisation au 31 décembre 2022, et qu'à ce jour **130 personnes** ont déjà renouvelé leur adhésion. Un effectif en nette augmentation par rapport aux années précédentes, fortement impactées par la crise sanitaire (94 adhérents en 2020 et 101 adhérents en 2021).

Lilian MASSÉ précise par ailleurs que l'association a même enregistré en 2022 plus d'une dizaine de primo-adhésions (personnes adhérant pour la 1^{ère} fois).

RAPPORT MORAL

Le vice-président présente alors à l'assemblée le rapport moral de l'association pour l'année 2022 :

« Nous voici à nouveau tous réunis, cet après-midi, dans la salle de spectacle du musée pour l'assemblée générale annuelle de l'association des Amis du Musée du Théâtre Forain. Assemblée générale qui, cette année, revêt un caractère exceptionnel, car nous avons à entériner des modifications de nos statuts qui ont paru nécessaires aux membres du bureau.

Je prends aujourd'hui, comme l'an dernier, la parole en tant que vice-président de l'association pour vous présenter le rapport moral de l'AMTF. Notre présidente Lydia MÉTAIS, qui il y a treize ans participait à la création de l'association et en acceptait la présidence ; notre présidente, pour des raisons de santé, a décidé aujourd'hui de passer la main après treize années de bons et loyaux services.

C'est pourquoi nous avons pensé modifier nos statuts en créant un poste de président(e) d'honneur, modification que nous soumettrons à vos voix dans quelques minutes. Présidente d'honneur pour que Lydia, après avoir été notre première présidente, devienne notre première présidente d'honneur et soit toujours présente au sein de l'AMTF et de son bureau.

Grâce à tous nos adhérents, l'AMTF est toujours fidèle au poste dans son rôle de soutien au Musée du Théâtre Forain, un des trésors culturels d'Artenay.

Je voulais vous remercier, toutes et tous, pour votre fidélité, puisque malgré le contexte environnant, nous comptons aujourd'hui 130 adhérents, soit plus qu'avant la crise Covid.

Je voudrais aussi à nouveau adresser un grand merci à notre groupe de couturières bénévoles, qui ont réussi à réaliser un grand nombre de crinolines qui vont auréoler les robes de l'exposition « Opérette », qui va enfin pouvoir voir le jour très prochainement et marquera cette année 2023. Avec une mention toute particulière pour Marie-José IMBERT qui, en véritable professionnelle, les a guidées dans cette tâche. J'associe également à mes remerciements l'ensemble des bénévoles qui, à un moment ou un autre, interviennent dans les activités diverses du musée.

J'aimerais aussi évoquer l'action de l'équipe du musée qui, malgré un effectif réduit, continue à œuvrer pour nous proposer des saisons culturelles toujours aussi brillantes qu'éclectiques, ainsi que des animations toujours aussi prisées, notamment par le jeune public.

J'adresse donc à Agathe, Stéphanie et Benoît un grand bravo ainsi qu'un immense MERCI !

Enfin, je voulais souligner le travail main dans la main réalisé avec la municipalité d'Artenay et les en remercier. Merci à tous !

La saison culturelle 2022-2023 va se terminer en apothéose par cette exposition que nous attendons tous et je sais que la saison 2023-2024 se prépare déjà en coulisses... Que le spectacle continue ! »

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Lilian MASSÉ et Benoît TETU présentent ensuite, à l'aide d'un diaporama, les nombreuses réalisations de l'association au cours de l'année écoulée, tout en rendant hommage aux bénévoles qui se sont investis dans la vie du musée.

• Atelier couture

Interrompu lors de la crise sanitaire, l'atelier couture initié en 2018 a poursuivi ponctuellement ses activités en 2022, même s'il n'a malheureusement pas été possible d'organiser des séances régulières.

La quasi-totalité des jupons, paniers et crinolines devant servir à présenter les costumes lors de la prochaine exposition temporaire consacrée à l'opérette étant d'ores et déjà réalisés, les couturières ont pu poursuivre différentes autres tâches :

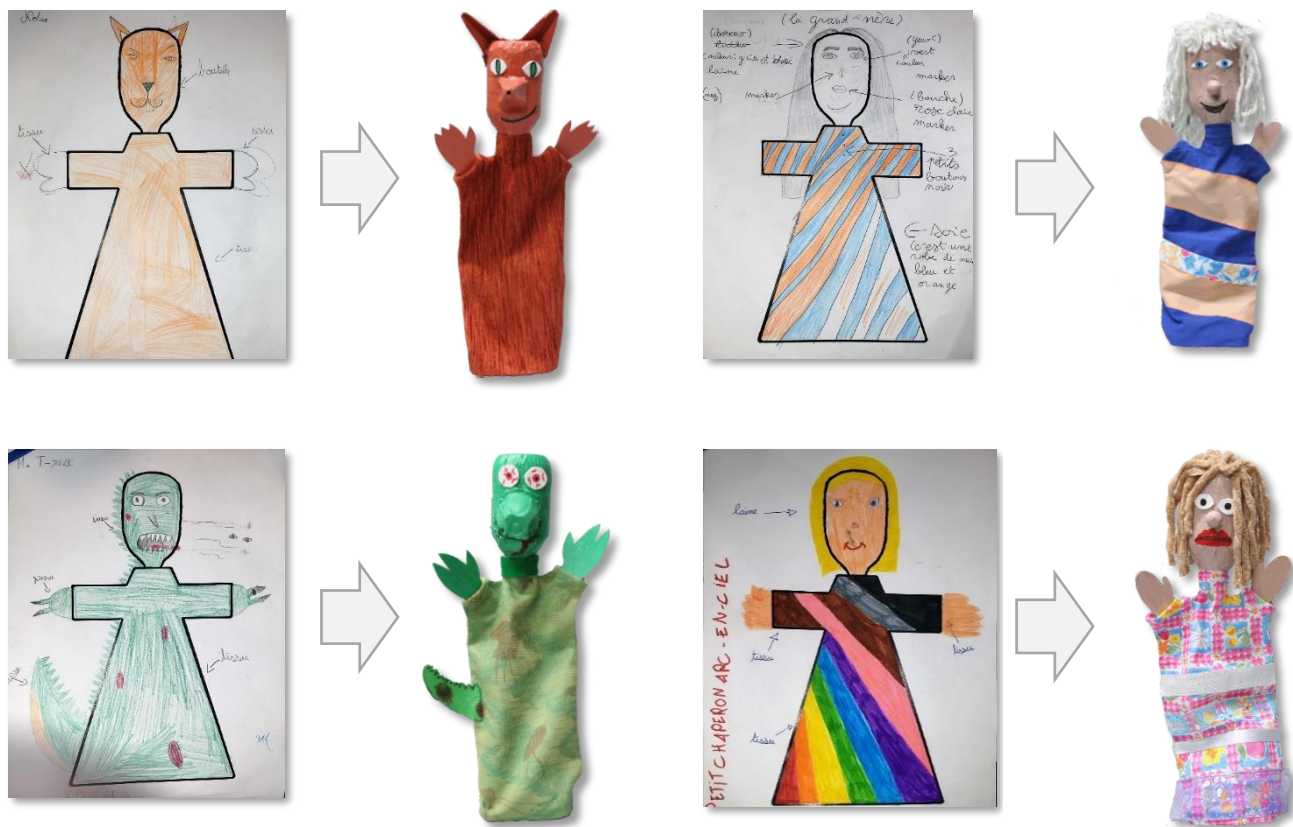
➤ Réparation des pendrillons de la salle de spectacle

Elles sont ainsi procéder à la réparation des pendrillons et du rideau de fond de scène de la salle de spectacle, fragilisés par la chaleur des projecteurs.



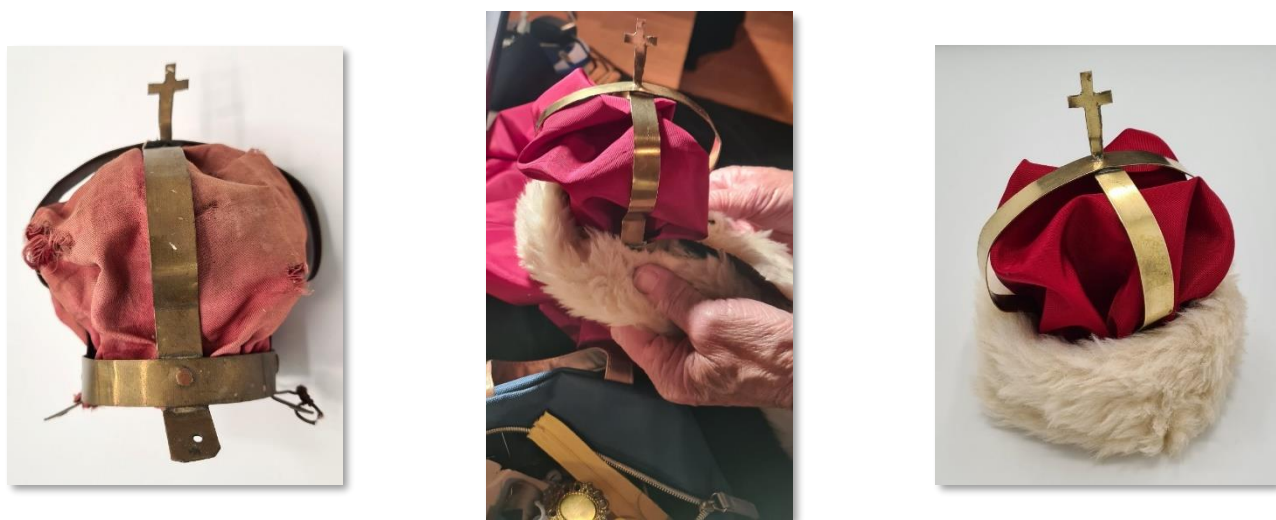
➤ Confection de gaines de marionnettes

Les couturières bénévoles ont également secondé les médiatrices du musée en réalisant une trentaine de gaines de marionnettes, dans le cadre d'un projet pédagogique mené avec une classe de CM2 de l'école élémentaire d'Artenay (adaptation du conte du *Petit Chaperon rouge*).



➤ Restauration de costumes et d'accessoires

Marie-José IMBERT a procédé à la restauration de plusieurs costumes et accessoires prêtés au musée et devant être présentés au public lors de l'exposition « *Opérette* ».



Benoît TETU salue à nouveau le travail exceptionnel réalisé pendant trois ans par la dizaine de couturières bénévoles de l'association et se réjouit que l'exposition « *Opérette* » soit bientôt l'occasion de mettre en valeur leur travail. Il rappelle par ailleurs qu'un panneau présentant leurs différentes réalisations a été placé dans l'une des salles du musée.

- **Achat de matériel scénographique**

Parallèlement aux acquisitions d'œuvres réalisées en 2020 et 2021 (affiches lithographiques, cartes postales..), les Amis du musée ont également financé l'achat de petit matériel et de divers éléments décoratifs (socles rotatifs pour les robes à crinoline, cadres, escarpolette, fleurs artificielles...) qui seront utilisés dans la scénographie de l'exposition « *Opérette* ». La plupart de ces achats ayant été réalisés au cours du premier semestre 2023, ils n'apparaissent pas dans le bilan financier 2022. Pour information, ils représentent un investissement pour l'association de plus de 1 200 €.

- **Numérisation d'archives sonores**

Dans une démarche de sauvegarde et de transmission de la mémoire du théâtre forain, les Amis du musée ont intégralement financé la numérisation de plusieurs enregistrements sur bandes magnétiques, réalisés dans les années 1950-1960 au sein des Théâtres CRÉTEUR-CAVALIER et MONTANARI.

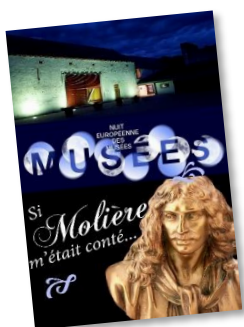
Benoît TETU précise que certains de ces enregistrements seront accessibles au public à travers l'audioguide mis en place pour l'exposition temporaire « *Opérette* ».

- **Don à l'association des Amis de l'orgue d'Artenay**

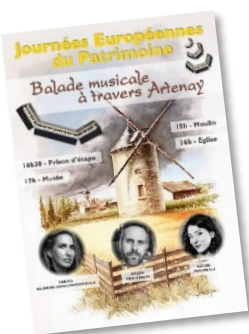
Les Amis du musée ont participé à la souscription ouverte en 2022 par les Amis de l'orgue d'Artenay, afin de contribuer à l'installation d'un nouveau jeu de tuyaux. Un don de 100 € a ainsi été fait à l'association. Pascal BOULADOUX souligne l'importance du lien existant entre les deux associations culturelles, qui contribuent toutes deux à la sauvegarde du patrimoine artenaysien et à son rayonnement.

- **Participation aux manifestations du musée**

Comme à son habitude, l'association a contribué à l'organisation des différentes manifestations organisées par le musée tout au long de l'année 2022. Des bénévoles ont ainsi aidé à l'accueil du public lors de la **Nuit Européenne des musées** (17 mai 2022), au cours de laquelle était organisé un jeu de piste ludique et familial, dans le cadre du 400^e anniversaire de la naissance de Molière.



Les Amis du musée ont également contribué au succès des visites commentées et de la balade musicale organisées dans le bourg d'Artenay lors des **Journées Européennes du Patrimoine**, les 17 et 18 septembre 2022. Durant ce week-end, le musée a accueilli 356 visiteurs et l'association a enregistré plusieurs primo-adhésions.



- **Campagne de communication**

Afin de relancer les adhésions suite à la crise sanitaire, une campagne de communication a été réalisée sur les réseaux sociaux. Un visuel spécifique a ainsi été créé, proposant à chacun de devenir mécène du musée.

Ce visuel a également été repris dans le guide « *Artenay malin* », diffusé par la commune d'Artenay lors du Forum des associations.



- **Partenariat avec le restaurant Courtepaille d'Artenay**

Un partenariat a été conclu entre l'AMTF et le restaurant Courtepaille d'Artenay, permettant à chaque adhérent de bénéficier d'une carte privilège, lui offrant une réduction de 15 % sur l'addition. Lilian MASSÉ précise que les cartes privilège ont été envoyées aux adhérents avec le courrier d'invitation à l'assemblée générale.

Le directeur du musée remercie chaleureusement l'association pour son aide précieuse et pour son soutien financier depuis plus de dix ans, soulignant que l'aide financière apportée au musée par l'AMTF depuis 2010 s'élève désormais à plus de 13 000 euros.

Le rapport moral et le rapport d'activités ont alors été soumis au vote et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER

Pascal BOULADOUX passe ensuite la parole à Marie-Christique LANDRY, trésorière de l'association, afin qu'elle présente le rapport financier de l'année 2022.

- **Compte de résultats 2022**

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations	1 920 €	Achat petit matériel	118,53 €
Dons	30 €	Frais postaux	97,44 €
Subvention Artenay	340 €	Assurance	159 €
		Vie associative	130,48 €
Intérêts Livret A	-	Souscription parts sociales	1,50 €
Part sociales	2,72 €	Frais de tenue de compte	40 €
Remboursement assurance	3 €	Virement sur livret A	1 500 €
		Don aux Amis de l'orgue d'Artenay	100 €
TOTAL	2 295,72 €	TOTAL	2 146,95 €

Le compte de résultat de l'année 2022 présente un résultat positif de **148,77 €**.

▪ Bilan financier au 31 décembre 2022

→ Situation financière de l'association au 31/12/2021 = **8 125,19 €**

→ Situation financière de l'association au 31/12/2022 = **9 876,25 €**

Répartis comme suit :

- Compte courant (Crédit Agricole) : **1 126,18 €**
- Livret A : **8 588,07 €**
- Parts sociales : **160,50 €**
- Caisse : **1,50 €**

▪ Approbation des comptes de l'exercice 2022

Le rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, ainsi que la reconduction des tarifs d'adhésion jusqu'en 2024.

▪ Bilan financier provisoire au 1^{er} avril 2023

Compte tenu de la date de l'assemblée générale, Marie-Christine LANDRY communique également à titre informatif un rapport financier provisoire pour l'année 2023, faisant notamment apparaître de nombreuses acquisitions faites depuis le début de l'année pour la scénographie de l'exposition temporaire « *Opérette* ».

→ Situation financière de l'association au 1/4/2023 = **10 979,32 €**

Pascal BOULADOUX souligne la bonne santé financière de l'association et remercie la municipalité d'Artenay pour le versement d'une subvention annuelle de 340 €. Elle réaffirme la volonté de l'association, en ces temps budgétairement difficiles pour le monde culturel, de se tenir aux côtés du musée et de continuer à l'aider dans ses différents projets.

INTERVENTION DE M. LE MAIRE D'ARTENAY

Le vice-président passe alors la parole à M. David JACQUET, conseiller régional - maire d'Artenay.

« Tout d'abord, je souhaite exprimer mes félicitations quand je vois la richesse des exposés et le dynamisme culturel qui est présenté ici.

Pour qu'il y ait des amis du Musée du Théâtre forain, il faut qu'il y ait un Musée du Théâtre Forain. Et pour que les gens aient envie d'être amis de ce musée, il faut qu'il y ait une qualité, orchestrée par Benoît et son équipe, autour de laquelle les gens puissent adhérer. Je tiens donc à le féliciter, ainsi que son équipe, car ceux-ci ne s'endorment pas sur le patrimoine dont ils ont la charge. Ils innovent sans cesse et cherchent de nouvelles choses, de nouvelles animations et de nouveaux ateliers pour attirer sans cesse de nouveaux visiteurs. Ne serait-ce que par cette nouvelle exposition temporaire « Opérette », qui certes a peut-être traîné sur son arrivée mais qui, j'en suis sûr, ravira l'ensemble des futurs visiteurs.

Je tiens à souligner le dynamisme de cette association des Amis du Musée du Théâtre Forain. Cette association permet un apport important en termes de reconnaissance du travail fourni par les équipes du musée et par la commune. Vos membres sont précieux de par leur savoir-faire, leurs compétences mais aussi par le temps qu'ils consacrent à ce musée, qui est un temps précieux.

Vous avez tout à l'heure remercié la municipalité, notamment pour son soutien financier. Je souhaiterais plutôt parler, au-delà de la subvention apportée à l'association par la commune d'Artenay, de tout l'investissement en temps que vous apportez au musée. C'est une ressource précieuse et qui n'existe pas dans toutes les structures, loin de là. Ce musée est un joyau, un bien précieux qu'il nous faut soutenir et cultiver. Je sais que Benoît et son équipe le font admirablement, et je m'en réjouis.

Toute l'équipe qui est autour de moi au Conseil municipal est très attentive au dynamisme culturel de la commune. Je pense notamment aux Amis de l'orgue, mais aussi aux autres structures existantes sur Artenay (moulin, prison d'étape...). Notre objectif est donc d'être attentif et de répondre aux besoins et aux différentes sollicitations, dans la mesure du possible. Car pour nous, il est important de maintenir la culture en milieu rural. Il est important que sur notre commune, nous fassions vivre avec nos écoles, avec nos aînés, cette culture qui nous permet de découvrir de nouveaux sujets, de nous ouvrir aux autres et parfois à de nouvelles cultures, et par là même de nous ouvrir au monde. Votre association contribue à cela. Je ne vais pas être plus long et je vais à nouveau vous dire merci. »

Pascal BOULADOUX remercie le maire pour son soutien et souhaite que ce lien privilégié entre l'association, le musée et la commune d'Artenay perdure encore longtemps.

ACTIVITÉS ET PROJETS 2023

Fort du soutien de l'association, et après avoir chaleureusement remercié les membres du Bureau pour tout le travail effectué depuis la dernière assemblée générale, Benoît TETU présente alors les différents projets du musée pour l'année 2023.

▪ **Exposition temporaire « Opérette »**

Initialement prévue en 2020 pour célébrer les 25 ans du musée, l'exposition temporaire consacrée à l'opérette a dû être reportée à l'année 2023 en raison de la crise sanitaire. Depuis plusieurs années, les couturières bénévoles de l'association ont réalisé une douzaine de crinolines et de paniers qui permettront de sublimer les costumes présentés au public lors de l'exposition.



L'exposition sera inaugurée le 12 mai 2023 et elle se déroulera en deux « actes » (mai-novembre 2023 / novembre 2023-juin 2024), ce qui permettra de renouveler à mi-parcours la moitié des costumes présentés (soit plus d'une quarantaine de costumes différents présentés durant toute la durée de l'exposition). Les deux vernissages seront animés par les artistes de la Compagnie Musique à voir.

L'affiche de l'exposition, réalisée par l'Agence des Monstres, a également été présentée en exclusivité aux adhérents. Elle rend hommage aux crinolines réalisées par les couturières bénévoles.

À l'issue de l'assemblée générale, le directeur du musée indique qu'il présentera aux adhérents les premiers éléments de la scénographie de l'exposition, notamment les socles rotatifs acquis par l'association dans le but de faire « valser » les robes à crinolines.

Benoît TETU insiste sur le travail colossal réalisé pour le montage de cette exposition. Il salue l'aide précieuse des services techniques de la commune d'Artenay, qui ont réalisé les socles des vitrines et la reconstitution du plafond d'une roulotte, permettant ainsi d'utiliser un espace jusqu'alors inexploité de la salle d'exposition du musée.





Il souligne également le travail exceptionnel de Didier BILLARD, ancien menuisier demeurant à Artenay, qui a réalisé un parapet et de nouvelles vitrines pour la salle d'exposition.



Il ajoute que toute l'équipe du musée se réjouit de pouvoir enfin présenter au public le résultat de plusieurs années de travail et remercie à nouveau la municipalité d'Artenay et les Amis du musée pour leur contribution à cette exposition, qui marquera l'année 2023.

La réalisation d'un catalogue d'exposition, évoquée lors de la précédente assemblée générale et dont l'association devait financer la conception graphique, a malheureusement dû être abandonnée car elle aurait demandé un investissement en temps beaucoup trop important. En revanche, Benoît TETU annonce que des produits dérivés en lien avec l'exposition sont en cours de réalisation (cartes postales, magnets, mugs...).

▪ **Réalisation d'un parcours audioguidé de l'exposition**

Un parcours audioguidé de l'exposition est actuellement en cours de réalisation. Grâce au partenariat initié avec l'application **Wivisites**, les visiteurs auront ainsi accès gratuitement sur leur smartphone à une visite commentée de l'exposition, illustrée de nombreux extraits musicaux.

▪ **Poursuite du réaménagement des vitrines**

L'équipe du musée poursuivra également en 2023 le redéploiement des collections, en renouvelant le contenu de certaines vitrines (à l'image de ce qui a été fait en 2021 pour la vitrine consacrée aux mélodrames). L'ensemble des cartels seront remplacés et de nouveaux contenus multimédias (extraits sonores, vidéos...) seront proposés au public grâce à des QR codes.

▪ **Reprise de l'atelier couture**


Interrompu en raison de la crise sanitaire, l'atelier couture devrait pouvoir reprendre ses séances hebdomadaires au cours du second semestre 2023. Les couturières bénévoles pourront ainsi poursuivre les opérations de marquage des costumes commencées en 2020.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Pascal BOULADOUX présente alors les différentes modifications que le Bureau a souhaité apporter aux statuts initiaux de l'association, datant de juillet 2010.

Il est ainsi proposé aux adhérents de se prononcer sur la **création d'un titre de président(e) d'honneur**, qui sera attribué sur proposition du Conseil d'administration, à tous les ancien(ne)s président(e)s de l'association ayant accompli au moins un mandat complet. En tant que membre d'honneur, le président d'honneur sera également exonéré de cotisation. Comme les membres de droit, il assistera aux réunions du Conseil d'administration et aura une voix consultative.

Il est par ailleurs proposé de modifier l'article 7, permettant désormais d'élire **un ou deux vice-président(s)** (au lieu de deux dans les statuts initiaux).



LES AMIS DU MUSÉE DU THÉÂTRE FORAIN

STATUTS DE L'ASSOCIATION

Préambule

Cette nouvelle association remplace l'association « Les Amis du Théâtre démontable », sise à Reims, et l'association « Les Amis du Théâtre Forain », sise à Artenay. Ces deux associations seront dissoutes lorsque l'association « Les Amis du Musée du Théâtre Forain » sera créée.

Article 1 – Dénomination

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association dénommée « **Les Amis du Musée du Théâtre Forain** » (A.M.T.F.), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Article 2 – Durée et siège social

La durée de l'association est illimitée.

Son siège social est fixé au Musée du Théâtre Forain, **6 rue du Paradis**, 45410 ARTENAY.

Article 3 – Objets de l'association

L'association se donne pour objet de soutenir et promouvoir les actions du Musée du Théâtre Forain d'Artenay, et d'accompagner l'équipe dirigeante du musée dans ses missions de développement et d'animation. Soit :

- **sur le plan technique et logistique :**
Selon la demande et les besoins du musée, en participant à la mise en place des expositions, en apportant une aide lors des manifestations à caractère exceptionnel organisées par le musée ;
- **sur le plan relationnel :**
En favorisant ou en contribuant à la démarche de promotion et de développement du musée auprès des différents acteurs politiques, économiques et culturels... ;
- **sur le plan scientifique :**
En aidant à l'inventaire des collections, en communiquant des informations, documents ou témoignages, en participant à la rédaction de publications.

Enfin, selon ses ressources, l'association pourra apporter une participation financière et contribuer ainsi à l'enrichissement et à la restauration des collections du musée, à l'édition d'ouvrages ou périodiques, à la communication, à l'achat de matériel et d'équipements muséographiques.

Article 4 – Composition de l'association

L'association se compose de **membres adhérents**, de **membres de droit** et de **membres d'honneur**.

Est membre adhérent, toute personne de plus de 18 ans, ayant réglé une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Sont membres de droit, le maire d'Artenay (ou son représentant), et le conservateur du Musée du Théâtre Forain. Le Conseil d'administration pourra nommer d'autres membres de droit. Les membres de droit sont exonérés de cotisation.

Est membre d'honneur, toute personne ayant rendu des services signalés à l'association ou aux associations préexistantes. Ce titre est décerné par le Conseil d'administration. Les membres d'honneur sont exonérés de cotisation.

Le titre de président(e) d'honneur est attribué, sur proposition du Conseil d'administration, à tous les ancien(ne)s président(e)s de l'association ayant accompli au moins un mandat complet. En tant que membre d'honneur, le président d'honneur est également exonéré de cotisation.

Article 5 – Radiation

La qualité de membre de l'association se perd par démission ou décès. La radiation peut être prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave ; l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée, à se présenter devant le bureau pour exercer son droit de défense et fournir des explications.

Article 6 – Ressources

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations des adhérents,
- les subventions de divers organismes publics ou privés,
- les bénéfices provenant de manifestations organisées par l'association,
- les dons manuels.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président. Il est tenu au jour le jour une comptabilité par recettes et dépenses.

Article 7 – Conseil d'administration et bureau

L'association est dirigée par un **Conseil d'administration**, composé de sept à vingt membres élus par l'assemblée générale pour une durée de deux ans, renouvelables par moitié tous les ans. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'administration choisit, parmi ses membres, au scrutin secret, un **Bureau** composé de :

- un président,
- **un ou deux vice-président(s)**,
- un secrétaire,
- un secrétaire adjoint,
- un trésorier,
- un trésorier adjoint.

Les membres de droit et d'honneur ne peuvent être élus au Bureau.

Les membres de droit **et le(s) président(es) d'honneur** assistent, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration.

Tout membre démissionnaire pourra être remplacé par un membre coopté qui sera régulièrement élu à la plus proche assemblée générale, et dont la durée de mandat sera celle du membre remplacé.

Le Conseil d'administration peut par ailleurs s'assurer ponctuellement les conseils techniques de toute personne qualifiée, avec voix consultative.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Néanmoins, à la demande de l'intéressé, le Bureau peut décider de rembourser tout ou partie de frais engagés et justifiés.

Article 8 – Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur la convocation de son Président, ou sur demande du quart de ses membres.

Un tiers au moins des membres du Conseil d'administration, présents ou représentés, est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal par le secrétaire. Les procès-verbaux sont signés par le Président et par le secrétaire.

Article 9 – Assemblées générales

L'**assemblée générale ordinaire** comprend tous les membres de l'association, à jour du règlement de leur cotisation.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an, sur convocation du Conseil d'administration. Les membres de l'association sont convoqués au moins quinze jours avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Bureau, préside l'assemblée et expose le rapport moral de l'association, qu'il soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes et le bilan à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale ne peut totalement délibérer qu'en présence d'au moins un tiers de ses membres, présents ou représentés.

Article 10 – Modifications des statuts

Toute modification des statuts, proposée par deux tiers au moins des membres du Conseil d'administration, doit être approuvée par une assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée générale extraordinaire doit se composer du tiers des membres en exercice, présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, une autre assemblée générale extraordinaire est convoquée à 15 jours au moins d'intervalle et peut délibérer sans quorum.

Article 11 – Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés à l'assemblée générale extraordinaire, convoquée à cet effet.

Le quorum est atteint avec un tiers de ses membres, présents ou représentés. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, les dispositions de l'article 10 (alinéa 2) seraient applicables.

En cas de dissolution, l'actif sera dévolu au Musée du Théâtre Forain d'Artenay, conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Article 12 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra être établi ultérieurement par le Conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Fait à Artenay, le 9 juillet 2010
Modifié à Artenay, le 1^{er} avril 2023

Le nombre d'adhérents à jour de cotisation et donc autorisés à participer au scrutin est de **130**. Après décompte et distribution des pouvoirs reçus aux adhérents présents, on compte **88 votants** (soit 67,7 % des adhérents à jour de cotisation).

Le quorum nécessaire à la modification des statuts étant atteint, il est donc procédé au vote.

Les nouveaux statuts de l'association sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme tous les deux ans, l'association procède au renouvellement de son Conseil d'administration.

Pascal BOULADOUX remercie le Conseil d'administration sortant pour le travail effectué durant ces deux années et présente la liste des candidats. Elle invite ensuite d'éventuels adhérents souhaitant les rejoindre à se manifester parmi l'assistance.

Le quorum nécessaire à l'élection du Conseil d'administration étant atteint, il est alors procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Sont ainsi élus à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Marie-Thérèse BONNEAU
- Pascal BOULADOUX
- Marie-Thérèse CALVO
- Manuela CHEVOLOT
- Jeannine FLEURY
- Elisabeth GROFF
- Marie-José IMBERT
- Marie-Christine LANDRY
- Stéphane MARQUET
- Lilian MASSÉ
- Christian MÉTAIS
- Daniel PLAZER



Pascal BOULADOUX remercie les adhérents pour leur confiance et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

ÉLECTION DU BUREAU

Le Conseil d'administration nouvellement élu se réunit alors aussitôt afin de procéder à l'élection du nouveau Bureau. D'un commun accord, l'élection des membres du Bureau se fait à mains levées.

Sont ainsi élus à l'unanimité des 12 membres du Conseil d'administration :

- **Président** : Pascal BOULADOUX
- **Vice-président** : Christian MÉTAIS
- **Trésorière** : Marie-Christine LANDRY
- **Trésorier adjoint** : Christian MÉTAIS
- **Secrétaire** : Lilian MASSÉ
- **Secrétaire adjoint** : Stéphane MARQUET

Conformément à l'article 4 des statuts modifiés lors de la présente assemblée générale extraordinaire, et compte tenu des treize années passées par Lydia MÉTAIS à la tête de l'association, le Conseil d'administration propose alors sa nomination en tant que présidente d'honneur des Amis du Musée du Théâtre Forain.

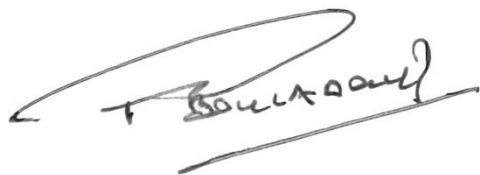
La proposition est soumise au vote et validé à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU BUREAU

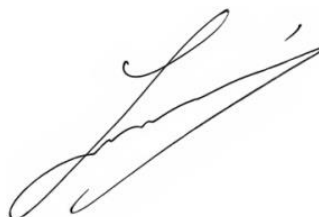
À l'issue de la réunion du Bureau, le président nouvellement élu présente le nouveau Bureau aux adhérents et rend hommage à sa prédécesseur, la remerciant vivement pour tout le travail accompli au cours des treize années passées à la tête de l'association. Il se réjouit de pouvoir continuer à bénéficier de son expertise au sein du Conseil d'administration en tant que présidente d'honneur de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20. De l'assemblée générale, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire de séance.

Pascal BOULADOUX
Président

Handwritten signature of Pascal Bouladoux in black ink, featuring a large, sweeping initial 'P' and the name 'BOULADOUX' written below it.

Lilian MASSÉ
Secrétaire

Handwritten signature of Lilian Massé in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by the name 'MASSÉ'.

LES AMIS DU MUSÉE DU THÉÂTRE FORAIN

Musée du Théâtre Forain
6, rue du Paradis
45410 ARTENAY

E-mail : asso.amtf@gmail.com